

Professionnels et ESMS «Protection De l'Enfance» (PDE)

QUE VOUS APPORTE VOTRE DUI (DOSSIER USAGER INFORMATISÉ) RÉFÉRENCÉ SÉCUR ? (VAGUE 1)



Un socle de **fonctionnalités cœur de métier** indispensable pour les professionnels du secteur



Un DUI, **compatible avec Mon espace santé**, qui permet l'échange et le partage d'informations en toute confiance avec les différents professionnels et établissements qui accompagnent la personne protégée*



Un DUI qui permet **de produire et de communiquer tous les documents utiles** pour l'accompagnement de la personne protégée

DES FONCTIONNALITÉS CŒUR DE MÉTIER INDISPENSABLES

Le DUI référencé Sécur dispose a minima des fonctionnalités suivantes

Admission	Accompagnement	Soins	Coordination des acteurs internes et externes
<ul style="list-style-type: none"> • Consulter la liste d'attente / de candidatures d'un ou plusieurs ESSMS d'un même organisme gestionnaire • Planifier la prise de contact avec la personne protégée 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer et remplir des grilles d'évaluation, à tout moment du parcours • Saisir les transmissions concernant la personne protégée • Consulter et modifier le projet personnalisé de la personne protégée (y-compris selon le modèle du PPE de la DGCS) • Saisir les présences et/ou absences de l'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> • Tracer les actes médicaux et paramédicaux • Saisir et recevoir des observations médicales • Saisir les prescriptions, actes et examens • Saisir les transmissions ciblées de la personne protégée pour le soin <ul style="list-style-type: none"> • Volet dédié aux psychologues 	<ul style="list-style-type: none"> • Saisir les interventions/activités de la personne protégée • Déterminer les professionnels constituant l'équipe d'accompagnement • Saisir et consulter les transmissions concernant la personne protégée • Tracer les événements et noter le statut • Saisir les présences et/ou absences de la personne protégée <ul style="list-style-type: none"> • Transmettre une information à un professionnel, notamment via son agenda
Gestion administrative	Relation usager	Gestion des habilitations, des documents et suivi de l'activité	
<ul style="list-style-type: none"> • Produire le contrat de séjour ou le CAST ou le Document Individuel de Prise en Charge ou le contrat de service ainsi que leurs annexes • Renseigner les mesures individuelles relatives à la liberté d'aller et venir • Suivre les prestations sociales de la personne protégée et leur expiration • Restituer la fiche de synthèse de la personne protégée <ul style="list-style-type: none"> • Saisir les informations relatives à la sortie de la personne protégée 	<ul style="list-style-type: none"> • Échanger avec la personne protégée : transmission d'une information, des éléments à l'agenda, etc. • Tracer les échanges avec la personne protégée et les partenaires • Saisir et consulter l'annuaire de l'entourage et des professionnels accompagnant la personne protégée • Permettre à la personne protégée et/ou à toute personne habilitée de consulter son Dossier Usager Informatisé 	<ul style="list-style-type: none"> • Gérer les habilitations des professionnels • Tracer la signature des documents par les professionnels et la personne protégée • Stocker, exporter et éditer des documents <ul style="list-style-type: none"> • Archiver le dossier de la personne protégée • Produire des événements à des fins de reporting 	

* Pour simplifier la lecture du document, les mineurs, les majeurs de moins de 21 ans et le cas échéant les familles (notamment dans le cadre des centres maternels/centres parentaux) sont désignés ci-dessus par le terme personne protégée.

UN DUI, COMPATIBLE AVEC MON ESPACE SANTÉ, QUI PERMET L'ÉCHANGE ET LE PARTAGE D'INFORMATIONS EN TOUTE CONFIANCE

Sécuriser l'identité numérique et faciliter l'authentification des professionnels de ma structure aux différents services numériques (DMP, MSSanté, DUI, ...)

Sécuriser et faciliter les échanges entre les personnes protégées et les professionnels et entre les professionnels intervenant dans leur prise en charge



Sécuriser l'identification des usagers, à l'aide d'une seule et unique identité, partagée par tous les acteurs du secteur sanitaire, social et médico-social

Permettre le partage sécurisé d'informations, avec les personnes protégées et entre les professionnels de santé et du secteur social/médico-social (DMP), au travers de l'alimentation et de la consultation des documents

En pratique

Depuis le DUI, je peux recevoir et transmettre à d'autres professionnels des documents comme le projet pour la personne protégée et la fiche sanitaire de liaison d'urgence. Je peux également échanger via une messagerie sécurisée avec les personnes protégées.

À partir de l'**annuaire Santé** intégré au DUI, recherche de l'**adresse MSSanté des professionnels** qui accompagnent les personnes protégées.

En pratique

Chaque personne dispose d'un espace de santé numérique, regroupant l'ensemble des documents partagés par les professionnels de santé, du social et du médico-social. Elle peut me donner accès aux documents de cet espace de santé, pour que je puisse les consulter et l'alimenter directement depuis le DUI.

UN DUI QUI PERMET DE CONSULTER ET/OU DE RÉCUPÉRER ET DE PRODUIRE TOUS LES DOCUMENTS UTILES POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES PROTÉGÉES.

Le DUI permet de **consulter et/ou de récupérer** automatiquement* les documents de santé présents dans le DMP de la personne protégée et/ou reçus par la MSSanté

Le DUI permet de **produire** les principaux documents liés à la prise en charge, afin d'alimenter le DMP de la personne protégée et/ou les partager via la MSSanté

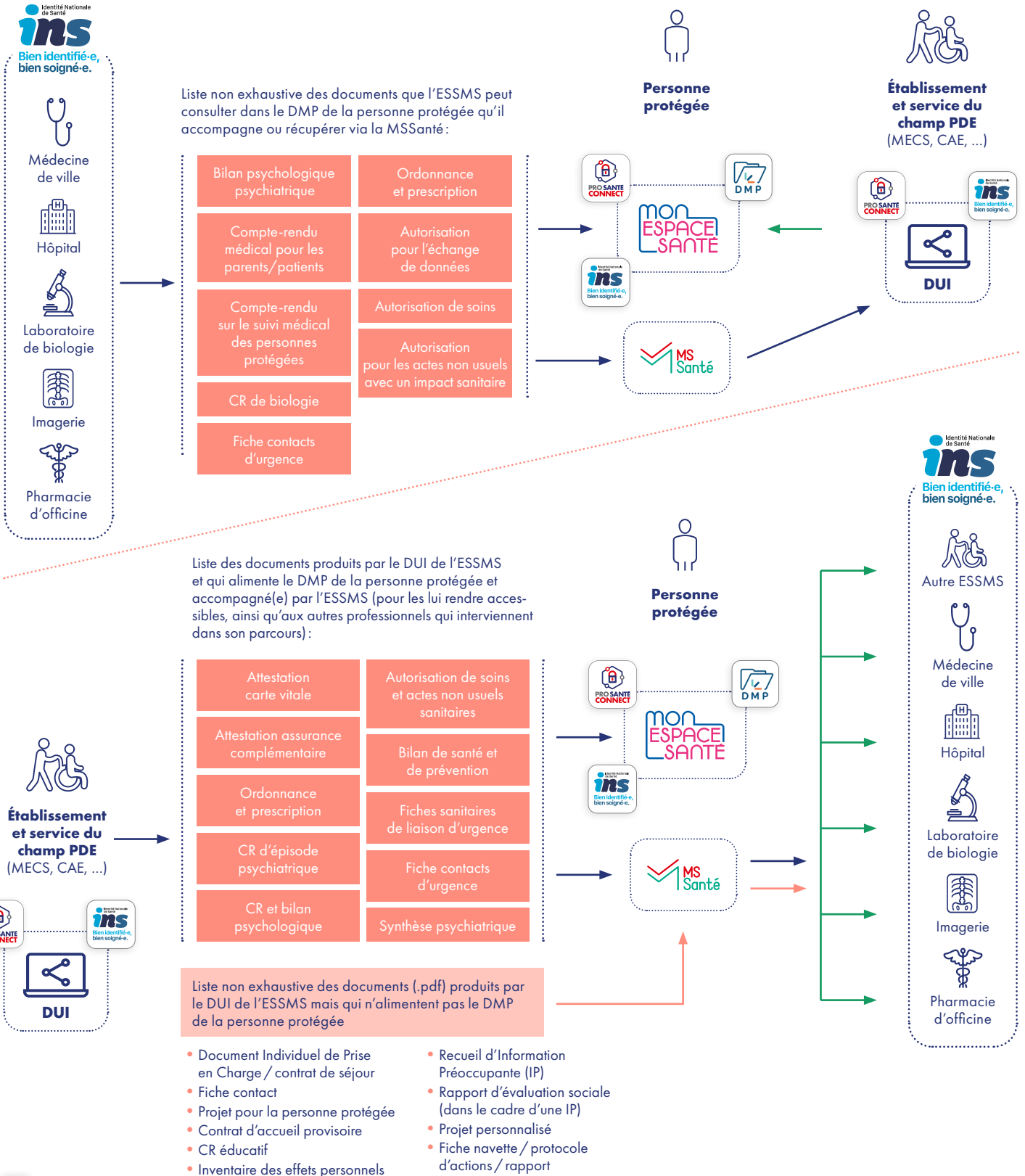


Quelques exemples

- **Transmission d'informations dans le cadre d'une demande d'accueil** par les parents, la famille, les représentants légaux ou le tiers de confiance dans le cadre de la **préadmission** (administratif).
- **Partage d'informations entre membres d'une unité ou d'un service (interne)**, dans le cadre de l'accompagnement quotidien.
- **Partage d'informations** entre une **MECS** et des **soignants externes** à l'institution (médecin référent protection de l'enfance, établissement de santé, etc).
- **Transmission par MSSanté d'une fiche navette** ou d'un **protocole d'actions à l'ASE**.

* Voir page suivante

EN PRATIQUE, LE DUI PERMET DE PRODUIRE ET D'ACCÉDER AUX DOCUMENTS SUIVANTS





L'investissement historique porté par le Ségur pour le secteur social et médico-social (600 M€) vise à **accélérer le déploiement et les usages du numérique au bénéfice des professionnels et des usagers.**

Dans ce cadre un dispositif d'achat pour compte financé par l'État au profit des ESSMS, appelé système ouvert et non sélectif (SONS), permet d'accélérer la mise en conformité des solutions de DUI aux exigences du Ségur numérique.

LE PRINCIPE

L'État finance le déploiement des évolutions du DUI, conformes aux exigences fonctionnelles et techniques permettant d'être référencé Ségur et compatible avec Mon espace santé



Ces financements sont directement versés aux éditeurs réalisant la mise à jour du DUI auprès de l'ESSMS, sans reste à charge pour l'ESSMS

Ces modalités de financement concernent l'ensemble des domaines du secteur social et médico-social : personnes âgées (PA), personnes en situation de handicap (PH), domicile (DOM), personnes en difficultés spécifiques (PDS), protection de l'enfance (PDE), accueil, hébergement et insertion (AHI).



Pour être référencé en vague 1, le DUI doit respecter des exigences fonctionnelles et techniques décrites au sein du « DSR » (Dossier de Spécifications de Référencement).

Ces exigences sont spécifiques à chaque domaine.

Elles ont été définies dans le cadre de groupes de travail réunissant des professionnels de santé et du secteur social et médico-social, des experts, des directeurs des systèmes d'information, des représentants institutionnels et des éditeurs.



Rapprochez-vous de votre éditeur pour savoir si son logiciel est bien référencé Ségur Vague 1 et programmez avec lui votre commande et installation. Vous pouvez également être accompagné de l'ARS et/ou du GRADeS.



Ce DUI vague 1, compatible avec Mon espace santé et financé par l'Etat, doit être commandé auprès de votre éditeur **avant le 28 février 2024** et installé **avant le 19 décembre 2024**. Des nouvelles exigences, permettant de faire évoluer les DUI seront définies pour la vague 2 prévue de 2025 à 2026.

Les acronymes à connaître

- **ESSMS** : Établissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux
- **DUI** : Dossier Usager Informatisé
- **DSR** : Dossier de Spécifications de Référencement
- **INS** : Identifiant National de santé
- **DMP** : Dossier Médical Partagé
- **MSSanté** : Messagerie Sécurisée de Santé
- **LPS** : Logiciel Professionnel de Santé

Pour aller plus loin :

- 1/ Consultez [la fiche pratique Ségur numérique Médico-social](#)
- 2/ Consultez [la page consacrée au Ségur du Numérique en Santé pour le social et le médico-social](#)
- 3/ Consultez [Lien vers les solutions référencées Ségur | Portail Industriels \(esante.gouv.fr\)](#)